

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU Comité Syndical du 30 septembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi trente septembre, à 14h30, le Comité syndical du PETR du Grand Beauvaisis, légalement convoqué en date du 23 septembre 2024, s'est réuni à la Salle du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis, 48, rue Desgroux 60000 Beauvais, sous la présidence de Monsieur Jacques TAVEAU, Président du PETR.

Etaients présents :

Délégués titulaires : 15 membres

Représentant la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Madame CAYEUX, Monsieur DEVILLERS Dominique, Monsieur DUFLOT Martial, Monsieur DUFOUR Jean-François,

Représentant la Communauté de communes de l'Oise Picarde

Monsieur TAVEAU Jacques,

Représentant la Communauté de communes du Pays de Bray

Monsieur DUDA Jean-Michel, Monsieur LEVASSEUR Alain et Monsieur BATOT

Représentant la Communauté de communes de la Picardie Verte

Madame CUVELIER Fabienne, Monsieur ESTIENNE Jean-Pierre, Monsieur DANIEL et Monsieur VERBEKE

Représentant la Communauté de communes du Clermontois

Madame DUFRANNE Hélène, Monsieur COFFINEAU Yves, Monsieur HESSE Philippe ET Monsieur OLLIVIER.

Délégués suppléants (avec voix délibérative) : 3 membres

Représentant la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis

Monsieur BOURLEAU Aymeric (remplace Monsieur PIA), Monsieur CORDIER Dominique (remplace Monsieur VANISACKER), Monsieur SAHNOUN Ali (remplace Madame COLIGNON), Monsieur DORIDAM (remplace Monsieur CARMINATI)

Représentant la Communauté de la Communauté de communes de la Picardie Verte

Représentant la Communauté de la Communauté de communes du pays de Bray

Représentant la Communauté de la Communauté de communes de l'Oise Picarde

Pouvoirs : 1 pouvoirs

Monsieur TRIBOUT de la CCOP a donné pouvoir à Monsieur TAVEAU Jacques, délégué titulaire de la CCOP

Délégués suppléants (sans voix délibérative) : Monsieur HAEZEBROUCK de la CAB.

Invités présents :

Mesdames DELBOUILLE-CARPENTIER Magali, MONSTERLET Vanessa, WAWRIN Agnès et Michel CAUET.

Nombre de délégués syndicaux présents avec voix :	20
Nombre de votants :	21

Ordre du jour

- Appel des présents et pouvoirs, annonce de l'atteinte du quorum
- Désignation d'un secrétaire de séance ;
- Validation du procès-verbal du précédent comité
- Instances et décisions du Président
- Stratégie tourisme : lancement de la démarche
- Etude Mobilité : Plan d'action et délibération portant création d'une commission thématique
- Observatoire territorial et SIG
- LEADER 2023-2027 : délibération portant abrogation des délibérations n° 2023-38 et 2023-42 portant composition du comité de programmation

- LEADER 2014 – fin de programmation
- Ressources Humaines
 - Points sur les recrutements en cours
 - Délibération portant sur Règlement intérieur des agents
 - Délibération portant sur Dispositif de signalement
- Administration générale
 - Délibération portant Désignation d'un DPO dans le cadre du RGPD
- Divers

Le Quorum étant atteint, le président de séance déclare que le comité peut être tenu légalement.

Madame Cayeux, Président de la Communauté d'agglomération du Beauvaisis, accueille les élus à l'hôtel d'Agglomération du Beauvaisis pour cette réunion du Comité Syndical du PETR du Grand Beauvaisis. Elle rappelle que les deux thématiques qui seront abordés – le tourisme et les mobilités - relèvent des compétences propres des EPCI membres du PETR, mais qu'il est important de souligner la volonté de mettre en œuvre une stratégie commune à travers une coordination des actions à l'échelle du Grand Beauvaisis. Cela afin d'aboutir à une meilleure efficacité de nos politiques publiques. C'est bien là tout l'objet de notre PETR.

Madame Cayeux salue et remercie les partenaires de la Région et du Comité régional du tourisme présents et qui apporteront sans aucun doute une contribution positive à la réflexion.

Elle laisse ensuite la parole à Monsieur Taveau, président du PETR.

Monsieur Taveau reprend la parole et reprend un par un les points portés à l'ordre du jour.

INSTANCES ET DECISIONS DU PRESIDENT

Désignation d'un secrétaire de séance :

Monsieur OLLIVIER est désigné secrétaire de séance

Approbation du PV de la séance du 25 mars 2024 :

Le PV de la séance du 24 juin 2024 est adopté à l'unanimité

Décisions du Président :

Décision n° 2024-2 : Attribution du marché : STRATEGIE TOURISME

Par délibération du Comité Syndical du 05 février 2024, le PETR du Grand Beauvaisis a prescrit le lancement du projet suivant inscrit dans son projet de territoire : Elaboration de la stratégie tourisme, délibération numéro DCS2024-04.

Le cahier des charges a été finalisé et l'appel d'offre publié le 01/05/2024.

À la clôture de la consultation, le 27/05/2024 à 12h, un total de 5 candidatures a été enregistré. Toutes les offres ont été considérées complètes et ont été soumises à analyse.

Le classement des offres et le choix du prestataire sont fondés sur un ensemble de critères pondérés notés sur 100.

Offres étudiées	TERRITOUR	BARTLE MANAGEMENT	CONTOURS CONSEILS EN TOURISMES	IN EXTENSO CONSEIL EN TOURISME	KPMG ADVISORY
------------------------	------------------	--------------------------	---------------------------------------	---------------------------------------	----------------------

				CULTURE ET HÔTELLERIE	
Critère 1 - Valeur financière 30 %	27,90	18,91	20,24	30	28,76
Critère 2 - Valeur technique 60 %	35,47	46,88	53,36	51,25	58,85
Critère 3 - Audition 10 %	NON RETENU POUR LES AUDITIONS	NON RETENU POUR LES AUDITIONS	10	6	10
TOTAL	63,37	65,79	83,60	87,25	97,61

Vu Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L.2122-18 et L.2122-21-1,
Vu le Code de la Commande Publique, et notamment les articles L.2123-1, R.2162-1 à 2162-6, R.2162-13 et R.2162-14,

Vu la délibération du Comité syndical n° DC 2020-011 du 07 septembre 2020, autorisant le Président à signer les marchés à intervenir dans le cadre de la consultation,

Vu l'analyse des offres, le Président

- DECIDE de retenir l'offre de la société KPMG Advisory - 2, boulevard Saint-Martin- 75010 PARIS pour un montant forfaitaire de 45 600 € HT.

Stratégie tourisme : lancement de la démarche

Exposé :

Le Président donne la parole à Magali qui introduit Monsieur Emmanuel RENARD, de co-traitant de KPMG. Magali DELBOUILLE revient sur l'attribution du marché Tourisme et sur les différentes phases qui ont amenées à sélectionner KPMG, composée d'une association de Bureaux d'études.

Monsieur Renard se présente et remercie les élus de la confiance accordée en confiant cette mission. M Renard présente le groupement

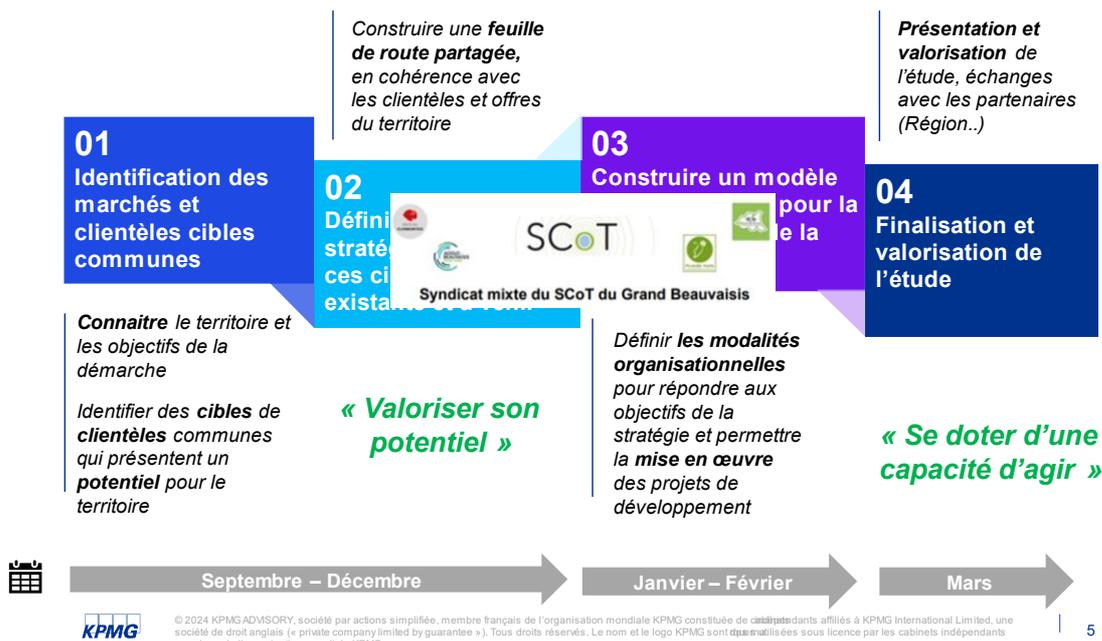
- KPMG
- FUTOURISME
- TRABSVERSE CONSEIL

M. Renard fait une présentation aux élus de la stratégie basée sur le Projet de Territoire 2020-2026 et sur la programmation Leader 2023-2027 ; Ainsi que les 2 grands missions inscrites dans le cahier des charges.

- ▶ Elaborer une stratégie de destination touristique à l'échelle du PETR du grand Beauvaisis (Contrats de Destination avec la Région)
- ▶ Construire un modèle de gouvernance partagée et acceptée au service de la stratégie.

fait aux élus une présentation du déroulé de l'étude. Cf la présentation

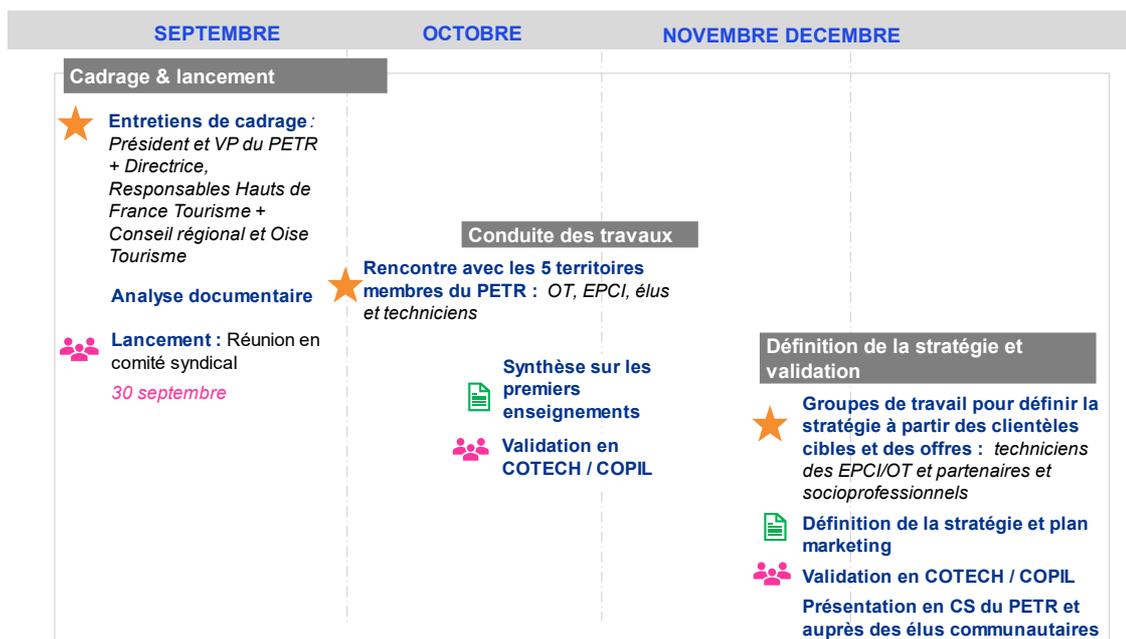
Une mission organisée autour de 3 temps forts



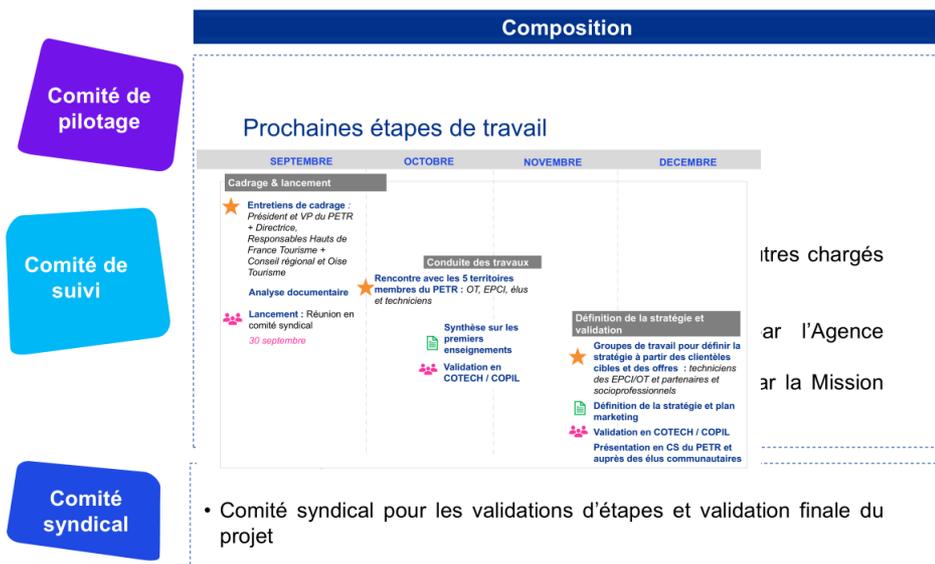
Ce qui sera étudié dans le cadre de la démarche



Prochaines étapes de travail



Un pilotage collectif et partenarial



Les enseignements des premiers entretiens

- Pertinence de l'échelle territoriale du PETR
- Volonté politique de travailler ensemble / une dynamique / une confiance
- Enjeu d'amplifier le partage de la pertinence et de l'utilité du PETR au sein de nos EPCI ▪ bien partager cette étude tourisme au sein des conseils communautaires ▪ faire travailler les OT ensemble
- Nos offres touristiques sont différentes ▪ enjeu de complémentarité
- Les finalités : Gagner en attractivité, augmenter la fréquentation et allonger les durées de séjours et augmenter les retombées économiques
- Quelques offres phares (Cathédrale de beauvais, Gerberoy), des offres patrimoniales (naturelles, culturelles, produits locaux...), un potentiel d'activités pleine nature, de tourisme vert, une capacité d'offres de déconnexion/ressourcement
- Enjeux : hébergements, restauration, mobilité, les habitants, compléter notre offre, élargir l'offre à ce qui existe autour de notre territoire

Conditions de réussite pour votre projet



PARTAGER UN POSITIONNEMENT PERTINENT

Fondé sur des valeurs, sur l'identité et les marqueurs du territoire



ETRE COHERENT

Par rapport aux territoires (infra et supra), à leurs stratégies et aux capacités de mise en œuvre



INFORMER

Les membres du PETR, les partenaires (Région, CRT, CDT...), les équipes, les élus communautaires



MOBILISER / FEDERER

Pendant la démarche, et également dans la mise en œuvre du projet



OSER

Une démarche collective, entrepreneurale, qui doit permettre de se positionner face aux enjeux et d'anticiper le tourisme de demain au sein du PETR

Monsieur Taveau remercie Monsieur RENARD de cette intervention, et pour cette feuille de route et espère que les EPCI feront bon accueil pour avancer sur cette question, et demande s'il y a des questions.

Intervention de Monsieur Gold de Hauts de France Tourisme intervient. Il indique que 4 points sont importants

- Economie des équipements
- Economie des produits

- Economie de l'expérience (émotions, souvenirs,...)
- Economie de transformation.

Il précise qu'une des forces du territoire propre à la Picardie est un territoire plein d'humilité, de sincérité et avec le goût du travail bien fait.

Mme Laurence Moutier, chargée de mission basée à Amiens au sein de la mission ingénierie touristique et attractive de la direction Tourisme du Conseil régional HDF, basée à Amiens. en charge pour accompagner les porteurs de projets, pour les aider à monter leur dossier jusqu'au Contrat de destination en partenariat avec les agents du PETR.

Elle souhaite témoigner pour indiquer que la région a mis en place cette politique de contractualisation de puis un certain nombre d'année (auparavant les CRT) aujourd'hui on va vers les CDT, ce qu'expliquait JP Gold, on est bien sur la destination touristique, avec identification de clientèle, des marchés et une transformation de l'offre pour aller jusqu'à la mise en marché de l'offre.

On est bien dans une démarche de donner une identité touristique au territoire.

Derrière le CDT permettra d'accompagner les porteurs de projets du territoire au travers des moyens que mobilisent la région.

Enfin on parle de gouvernance et d'entente, et indique qu'elle suit deux autres territoires sur la région, La région a mise en place des contrats, et pour ceux partis sur contrat de rayonnement touristique, ils repartent sur contrat dev car ils trouve un intérêt à cette cohérence de travailler ensemble sur dimension territoriale et cela apporte un plus d'un point de vue identité au niveau du territoire.

Discussions et arbitrage :

Le Président demande si les élus ont des commentaires ou des questions.
Pas d'interventions, ni de questions

Les techniciens quittent la salle.

ETUDE MOBILITE ET FERROVIAIRE

Exposé

Magali DELBOUILLE précise que l'étude mobilité est terminée et que le plan d'action va leur être présenté. Elle laisse la parole à Marius BASTY du bureau d'étude TTK pour la présentation du Plan d'Action Mobilité.

Marius BASTY reprend la parole, et indique qu'il s'agit de présenter la clôture des travaux sur le plan d'action sur l'étude mobilité ferroviaire menée au cours des derniers mois.

Il rappelle les éléments du contexte et les enjeux identifiés lors du diagnostics, déjà présentés, avant de rentrer dans les détail du plan d'action.

➤ Rappel des besoins et enjeux de l'étude mobilités et ferroviaire



Cette étude porte une attention particulière sur la desserte du territoire par le train et aux enjeux propres à ce mode tant en termes de maillage que d'accessibilité aux équipements. Elle a pour principaux enjeux :

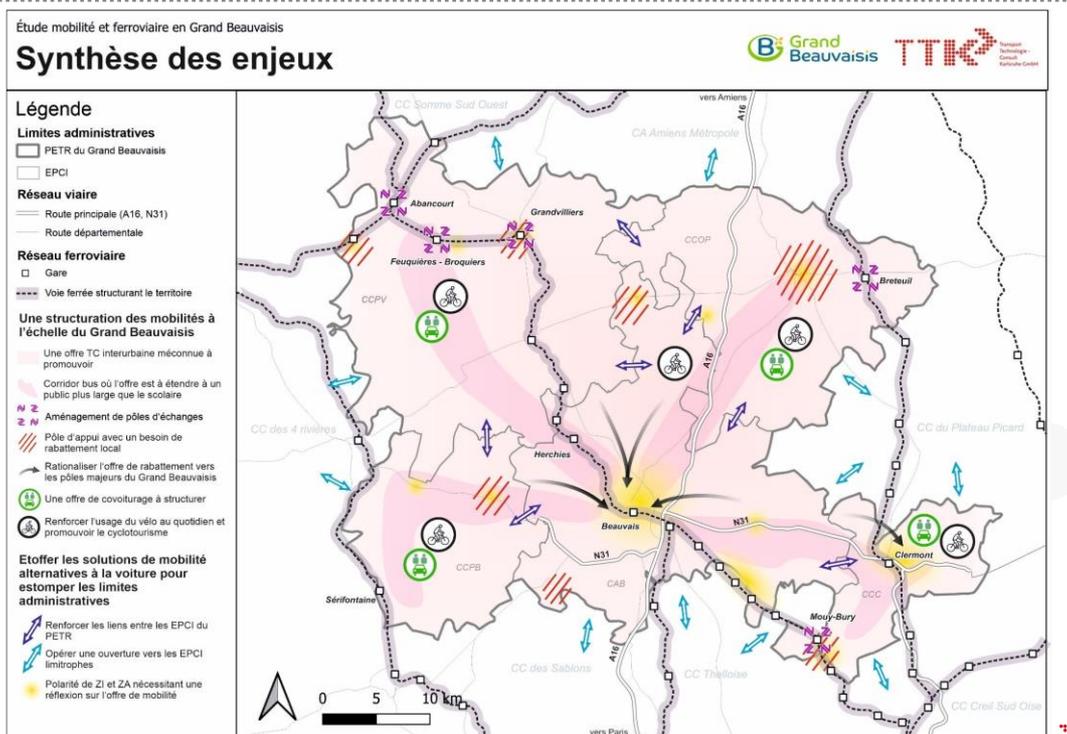
- de comprendre **l'état de la mobilité sur le territoire** : Élaboration d'un diagnostic de l'offre de mobilité pour chaque mode de déplacements et mise en perspective avec la demande (attention particulière accordée au ferroviaire) ;
- d'appréhender **les stratégies mises en place** aux différentes échelles et en identifier les synergies, notamment entre les EPCI détenteurs de la compétence AOM ;
- de dégager **une vision collective de la mobilité sur le territoire** pouvant être inscrite dans les futurs documents de planification et initier une **dynamique de travail commun entre les acteurs concertés** lors de l'étude.

Cette étude s'inscrit pleinement dans le projet de territoire du PETR qui vise à créer les conditions d'un territoire d'équilibre entre urbain et rural, et à développer l'attractivité du territoire.

➤ Phasage de la mission



Enjeux de structuration de la mobilité à l'échelle du Grand Beauvaisis



Horizons potentiels de réalisation des différentes thématiques d'enjeu



La présentation complète est jointe à ce PV.

Présentation du Plan d'Actions

➤ **Axes de structuration retenus au terme de la démarche de priorisation en atelier le 12 avril 2024**

- | | |
|--|--|
| <ul style="list-style-type: none">➤ Renforcer la communication auprès des habitant-e-s sur les solutions alternatives à l'autosolisme existantes ;➤ Impliquer les entreprises dans la sensibilisation autour des modes alternatifs à l'autosolisme ;➤ Structurer et uniformiser l'offre de covoiturage à l'échelle du Grand Beauvaisis ;➤ Déployer de nouvelles infrastructures de covoiturage ;➤ Développer un tissu d'infrastructures, services et aides pour démocratiser la pratique cyclable (notamment sur l'aspect de la stratégie de déploiement des bornes de recharge pour les VAE). | <ul style="list-style-type: none">➤ Valoriser et renforcer l'offre ferroviaire existante dans les gares et sur les corridors à fort enjeu ;➤ Engager des réflexions pour faciliter les correspondances et l'intermodalité ;➤ Développer ou renforcer l'offre de transport collectif interurbain routier sur les liaisons à fort enjeu ;➤ Disposer d'offre en transport collectif interurbain routier en adéquation avec le rythme des actifs ;➤ Proposer une offre suffisante et adaptée aux besoins des scolaires . |
|--|--|

Ces actes donnent lieu à des fiches actions au nombre de 10 dans la présentation.

➤ **Prochaines étapes de l'étude**

- Attente du lancement du programme LEADER 2024 -2027
- Établissement de la synthèse communicante de la démarche d'études
- TTK se tient à la disposition du PETR pour l'animation d'un séminaire de restitution à l'automne 2024

Discussions et arbitrages :

Lionel OLLIVIER indique qu'il ne faut pas oublier la question du barreau Creil Roissy. On travaille sur cette question, la CAB participe ainsi que la CCC financent ce projet. L'Europe finance ce réseau, en ma qualité

de maire de Clermont et Pdt CCC j'ai demandé des arrêts TER que je n'ai pas. J'ai évoqué ce point avec le préfet, pour
J'ai rencontré C Coulon, VP en charge à la région, car ce n'est pas des arrêts TGV, mais bien TER.
Beaucoup d'habitat du territoire s'arrêtent à la gare de Clermont,
Il indique être sur un projet de pôle d'échanges multimodale à la gare de Clermont. Les travaux devraient démarrer l'an prochain, donc avec une gare routière déplacée, ce qui implique moins de places de parking
Autre point informatif, la SNCF a fait part qu'un parking leur appartient avec travaux réalisés par CCC, avec convention d'occupation temporaire. Ils ont fait part qu'ils seraient intéressés pour le rendre payant.
Enfin je partage ce que nous avons mis en place or dans la journée il y a des bus et mini bus vide.
C'est un travail de longue haleine, car nous sommes dans une société qui va de plus en plus vite, et des usagers qui préfèrent parfois tourner 15 minutes autour de la gare de Clermont plutôt que prendre transport en commun qui les auraient dans le même temps au même lieu.

Jacques TAVEAU demande si il y a d'autres avis ?

Alexis MILLIER (Oise Picarde) demande si des infos sur les lignes secondaires et particulièrement sur la ligne cerc/ Gisors sont connues, et si la région Normandie a donné des informations..

Jean-Michel DUDA indique qu'il a eu des échanges que c'est définitif.

Marius BASTY indique qu'ils ont sollicité la région Normandie à plusieurs reprises dans le cadre de l'étude et qu'ils n'ont jamais eu de retours, mais qu'avec 4 trains par jour l'offre étaient peu attractive.

Jacques TAVEAU précise qu'il faut montrer à la SNCF la volonté de faire bouger les choses, et prends pour exemple la gare de Bacouel sur le territoire de l'Oise Picarde, et les difficultés pour maintenir des trains.

Caroline CAYEUX indique que sur l'agglo ils essaient également de mettre en place une plateforme multimodale et laissent la parole à Jacques DORIDAM ;

Jacques DORIDAM indique qu'il n'existe plus de convention pour le parking de la SNCF il y a une discussion avec le complexe cinématographique pour qu'il rachète le parking de la SNCF, et les choses semblent se débloquent.

Mais s'ils nous concèdent, il faudra rénover le petit parking des usagers SNCF, et on est pas à l'abri qu'un jour il fasse payer.

M. DORIDAM rappelle qu'une fermeture de ligne a été évitée grâce à l'intervention de X. Bertrand et Dhersin de la ligne Beauvais- le Tréport. Dans les arguments il y avait le Creil Roissy, c'est une raison pour laquelle la CAB participe au financement.

- ▶ **A la suite des échanges, à l'unanimité, les membres du Comité syndical approuvent par délibération le Plan d'Actions issu de l'étude Mobilité ferroviaire.**

Création d'une commission thématique

Contexte

L'étude étant terminée et le plan d'action validé, il est proposé de créer et mettre en place une commission thématique dont les membres seraient les suivants :

- Le Président du PETR est membre de droit,
- Les membres du Bureau du PETR
- Les VP des EPCI en lien avec la Mobilité, ou tout autre élu en lien avec la thématique désigné par le Président de l'EPCI.
- Ainsi que des invités membres permanents
 - Les DGS des EPCI adhérents du PETR
 - Les chargés de mission des EPCI

- Le Conseil départemental
- Le Conseil régional
- Oise Mobilité
- Hauts de France Mobilité
- Représentants de l'Etat

Tout autre expert pourra être convié selon les besoins.

Décision :

- Après en avoir délibéré, les membres du Comité syndical à l'unanimité approuvent cette délibération.

OBSERVATOIRE TERRITORIAL EVOLUTIF

Magali D présente le lien vers l'observatoire et précise qu'une communication est prévue.
Cet observatoire peut être utilisé par les services des EPCI

PROGRAMME LEADER 2023-2027

Exposé :

Madame DELBOUILLE présente un point d'avancée. C'est en bonne voie. Les éléments sont dans les mains de la région.

L'objectif est une signature fin 2024, pour démarrage début 2025.

Magali indique que le PETR est toujours en recherche d'un animateur et qu'une demande de prise en charge du temps passé par la direction a été formulé à la R2gion.

- **Abrogation des délibérations 2023-38 et 2023-42**

Contexte

Par délibération, le Comité syndical du PETR du Grand Beauvaisis approuvait la composition du collège public pour le comité de programmation du GAL.

Contenu

Cette composition avait pour objectif de structurer la composition du collège public afin d'assurer la maîtrise et le respect de la Stratégie locale de développement. Cependant, dans le cadre du travail de pré-conventionnement, cette composition doit être revue afin de ne pas bloquer les projets portés par le PETR, par un souci de conflit d'intérêt.

Il est cependant maintenu de maintenir le principe que le président du PETR est président de droit du GAL

Discussions et arbitrages

- ▶ **A la suite des échanges, à l'unanimité, les membres du Comité syndical décident d'abroger ces deux délibérations.**

- **Délibération désignant le Président du PETr président du GAL**

Contexte

La délibération 2023-42 prévoyait dans un des ses articles que le Président du PETR soit président du GAL. Celle-ci venant d'être abrogée dans sa totalité, il est proposé de reprendre une délibération pour acter de nouveau ce principe

Discussions et arbitrages

- ▶ **A l'unanimité, les membres du Comité syndical approuvent cette délibération et décident que le Président du PETR est de droit le président du GAL.**

LEADER 2014 – FIN DE PROGRAMMATION

Exposé :

Au 10/09/2024 : tous les dossiers sont partis à la région. On arrive à la fin de cette programmation.

Zoom sur les dossiers du PETR : avancements et montants attendus

Au 10/09/2024 :

- Ingénierie 2023 et 1er trimestre 2024 : dossier transmis
- Argile (coopération avec PETR du Pays de Bray : 19 085,08 €) .
 - Retours du contrôle par les services de l'ASP
 - Certaines dépenses ne peuvent être justifiées
 - Le montant sera donc inférieur à celui attendu : 17 969,08 €

Discussions et arbitrages :

RAS

RESSOURCES HUMAINES

Exposé :

Magali DELBOUILLE présente un point d'avancée sur le recrutement de l'animateur Leader et des difficultés à recruter.

- **Règlement intérieur des agents**

Exposé :

Madame WAWRIN indique que tout un travail de mise à plat et de mise en conformité a été réalisé depuis son arrivée, déjà amorcé par Magali DELBOUILLE. Le règlement intérieur présenté et que les élus doivent voter reprend l'ensemble des délibérations votées depuis 2023, et toute la partie réglementaire. Elle précise que ce projet est bien passé devant les instances et que le PETR peut donc délibérer.

Discussions et arbitrages :

- ▶ **Les membres du Comité syndical approuvent à l'unanimité le règlement intérieur des agents.**

▪ Adhésion au dispositif de signalement

Exposé :

Le Code Général de la Fonction Publique, notamment ses articles L135-6 et L452-43 prévoit pour les employeurs des 3 versants de la fonction publique l'obligation d'instaurer un dispositif de signalement des actes de violence, discrimination, harcèlement et agissements sexistes (au sein des collectifs de travail).

Les objectifs majeurs de ce dispositif sont les suivants :

- Effectivité de la lutte contre tout type de violence, discrimination, harcèlement et en particulier les violences sexuelles et sexistes
- Protection et accompagnement des victimes
- Sanction des auteurs
- Structuration de l'action dans les 3 versants de la fonction publique pour offrir des garanties identiques
- Exemplarité des employeurs publics

Le PETR adhère à ce dispositif par délibération en date du 19 juin 2023 via une convention avec le CDG60, cependant de dernier change de prestataire, il convient donc de délibérer de nouveau.

Décision :

▶ **A l'unanimité, les membres du Comité syndical :**

- **D'approuver** la convention d'adhésion avec le cdg60 et d'autoriser le Président du PETR à la signer ainsi que ses avenants, le cas échéant, et le certificat d'adhésion tripartite.
- **Disent** que les dépenses inhérentes à la mise en œuvre de la présente délibération seront imputées sur le budget de l'exercice correspondant.

ADMINISTRATION GENERALE

▪ Désignation d'un DPO dans le cadre du RGPD

Exposé :

Les collectivités locales sont amenées à recourir de façon croissante aux moyens informatiques pour gérer les nombreux services dont elles ont la compétence. Simultanément, les dispositifs de contrôle liés aux nouvelles technologies se multiplient et le recours au réseau Internet facilite le développement des téléservices locaux de l'administration électronique à destination des administrés. Ces applications ou fichiers recensent de nombreuses informations sur les personnes, administrés de la collectivité ou autres usagers. La loi Informatique et Libertés n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, fixe un cadre à la collecte et au traitement de ces données afin de les protéger, dans la mesure où leur divulgation ou leur mauvaise utilisation est susceptible de porter atteinte aux droits et libertés des personnes, ou à leur vie privée.

De plus, le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD) vient renforcer les dispositions actuelles. Il prévoit, notamment, que tous organismes publics a l'obligation de désigner un délégué à la protection des données.

Les maires et les présidents d'établissements publics de coopération intercommunale sont responsables de ces traitements informatiques et de la sécurité des données personnelles qu'ils contiennent. Ils peuvent ainsi voir leur responsabilité, notamment pénale, engagée en cas de non-respect des dispositions de la loi.

Afin d'accompagner les collectivités à respecter les obligations en matière de protection de données à

caractère personnel, l'Association pour le Développement et l'Innovation numérique des Collectivités (**ADICO**) propose de mutualiser son délégué à la protection des données.

Ce délégué aura la charge de piloter la mise en conformité face aux différentes dispositions relatives à la protection des données personnelles. Le délégué doit informer et conseiller le responsable des traitements, il doit contrôler le respect du cadre juridique et coopérer avec la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés. Le délégué contribue également à une meilleure application du RGPD et réduit ainsi les risques juridiques pesant sur le président. Pour s'acquitter de sa tâche, le délégué à la protection des données doit disposer de la liberté d'action et des moyens qui lui permettront de recommander des solutions organisationnelles ou techniques adaptées. Il doit pouvoir exercer pleinement ses missions, en dehors de toute pression, et jouer son rôle auprès du président. L'accompagnement à la protection des données de l'ADICO comprend :

- L'inventaire des traitements de données à caractère personnel de notre collectivité et une sensibilisation au principe de la protection des données pour un montant forfaitaire de 326 € HT, soit 391.20 € TTC.
- La désignation d'un délégué à la protection des données qui réalisera ses missions conformément au RGPD pour un montant annuel de 399 € HT, soit 478,80 € TTC.

Décision :

Monsieur Martial DUFLOT fait un retrait de vote en indiquant qu'il est désormais VP au conseil d'administration de l'ADICO.

- ▶ **Le Comité syndical, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité**
 - **D'adopter la proposition de Monsieur le Président,**
 - **D'autoriser le Président à signer le contrat d'accompagnement à la protection des données personnelles proposée par l'ADICO,**
 - **D'inscrire au budget les crédits correspondants.**

DIVERS

Date des prochaines réunions et instances.

- Commission Mobilité : date à caler (courant octobre)
- Commission Finance : lundi 14 octobre à 14h en visio
- **RDV Stratégie Tourisme**
 - CCPB / 30 octobre matin
 - CCOP : 30 octobre après-midi
 - CCC : 31 octobre matin
 - CCPV : 06 novembre après-midi
 - CAB : ?
- RDV SIG à caler (bureau et techniciens des EPCI)
- Conférence des EPCI (bureau du PETR et gouvernance des EPCI) : mardi 5 novembre à 9h30
- **Bureau syndical : lundi 25 novembre, 9h30**
- **Comité syndical : lundi 09 décembre, 14h30**
- Conférence des Maires : mardi 17 décembre à 18 heures, Saint Germer de Fly (CCPB)

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président clos la séance à 16h08